



Infidélités de mon mari sous notre toit

Par **fanfan**, le **19/12/2011 à 11:05**

Bonjour,rnrn- 1ère queestion : mon mari me trompe depuis quelques années (nous avons 70ans). La maison était à lui et nous nous sommes mariés (communauté). Après les travaux, il dit que je n'ai aucun droit. A-t-il raison ? Peut-il me mettre dehors ?rnrn- 2e question : nous avons acheté, il y a 2 ans, 1 maison à 30 km d chez nous ensemble et je souhaite y aller. Je voudrai savoir si j'ai le droit de quitter la première maison ?rnrnMerci.

Par **cocotte1003**, le **19/12/2011 à 12:55**

Bonjour,rnrnIl n'est pas souhaitable que vous quittiez le domicile conjugal car vous allez vous mettre en tord si votre mari demande le divorce. Il vous faut engager une procédure de divorce et, dès la première audience, le juge accorde la résidence séparée. Pour cela il vous faut un avocat que vous pourrez financer avec l'aide juridictionnelle, si vos moyens financiers ne vous permettent pas de payer. rnrnVotre mari ne peut vous mettre dehors de votre résidence principale puisque c'est le domicile conjugal. Rien ne vous empêche de passer régulièrement des "vacances" dans votre résidence secondaire.rnrnCordialement.